



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

domaine public

Question écrite n° 37639

Texte de la question

M. Michel Grall appelle l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la problématique des mouillages en rivière d'Etel soulevée par trois associations de pêcheurs-plaisanciers de la ria d'Etel (Morbihan). Une étude pour la prise en gestion des zones de mouillage par les communes de Locol-Mendon, Belz et Plouhinec est actuellement en cours. Nombre de pêcheurs-plaisanciers sont propriétaires de plates de moins de 5 mètres et se trouvent taxés sur la base d'un forfait d'un montant de 93 €, auquel il convient d'ajouter 20 € de frais fixes la première année, somme qu'ils estiment trop élevée eu égard aux particularités de mouillage et notamment au fort envasement en rivière d'Etel. Les adhérents de ces trois associations ne contestent pas le paiement d'une redevance d'occupation du domaine public maritime ; toutefois, pour une très grande majorité d'entre eux, ce sont des pêcheurs en retraite dont les montants de pensions sont relativement faibles. Aussi, il la prie de bien vouloir lui indiquer si la prise en compte de l'ensemble de ces éléments est envisageable afin que le montant du forfait pour le mouillage en rivière d'Etel soit reconsidéré et revu à la baisse.

Données clés

Auteur : [M. Michel Grall](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37639

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 décembre 2008, page 10819

Question retirée le : 23 décembre 2008 (Retrait pour cause de question identique)